



POURQUOI VOTER POUR LE SNICS ?

Au SNICS/FSU, il existe **des règles d'or intangibles**:

- La défense de la profession Infirmière
- L'équité
- La transparence
- Le respect des droits de toutes et tous...

Depuis sa création, le SNICS/FSU n'a eu de cesse de mener et remporter des combats pour **promouvoir notre profession**.

Le SNICS continuera de revendiquer **une catégorie A type** pour toutes et tous avec la grille indiciaire afférente, **une reconnaissance de notre spécialité** au niveau master et un régime indemnitaire identique pour toutes et tous quelque soit leur lieu d'exercice.

Le SNICS poursuivra le combat pour le maintien du corps particulier des infirmières de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur et contre les volontés gouvernementales de nous externaliser.

La voix du SNICS/FSU est écoutée et entendue dans toutes les instances.

Depuis le dernier mandat électoral au cours duquel vous nous avez fait majoritairement confiance, nous avons obtenu la réécriture de la circulaire des missions des infirmières et la publication d'un arrêté rétablissant notre rôle propre et nous donnant le droit de réaliser des consultations infirmières.

Dans l'Académie, le SNICS/FSU est le syndicat infirmier qui tient le même discours dans les instances officielles et devant la profession.

Le SNICS/FSU est un syndicat responsable, actif, constructif.

Le SNICS/FSU sait consulter la profession et ouvrir des débats chaque fois que cela est nécessaire pour la défense et l'avenir de notre profession.

Voter pour le SNICS/FSU, c'est élire des représentants des personnels qui seront votre voix, donc la voix de la profession infirmière.



QUE FONT LES ELUS DU SNICS ?

- ils vous conseillent
- ils vous guident dans vos démarches et dans le déroulement de votre carrière (titularisation, avancement, mutation, temps partiel, congé formation)
- ils vous défendent face aux attaques statutaires et aux difficultés avec l'administration tant individuellement que collectivement
- Ils défendent nos postes et leurs implantations
- ils revendiquent des créations de postes

C'est pour poursuivre la défense des intérêts de TOUS que nous vous demandons de nous renouveler votre confiance en votant pour le SNICS.

Le mode de scrutin est la voie électronique, le vote se déroulera du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Votez et faites voter, dès réception des documents, pour

la liste présentée par le **1er syndicat infirmier à l'Éducation Nationale et dans le Supérieur.**